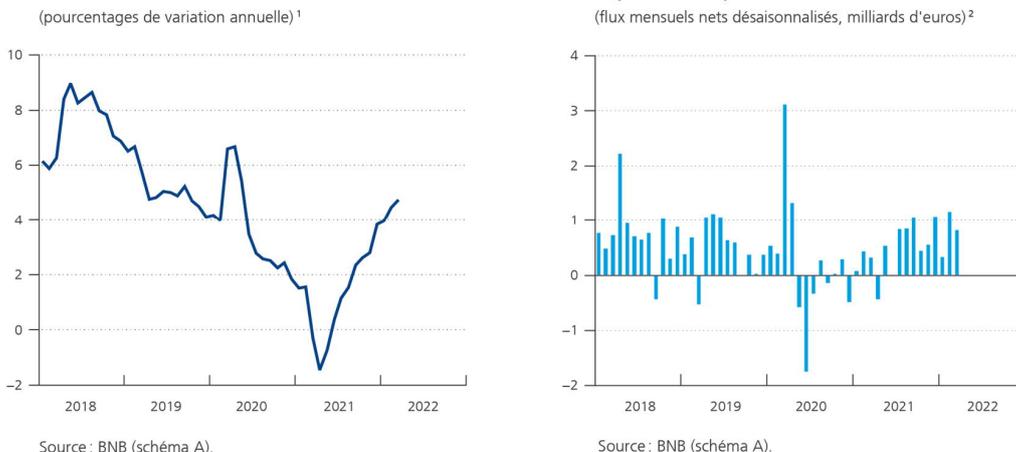


Liens: [observatoire du crédit](#)

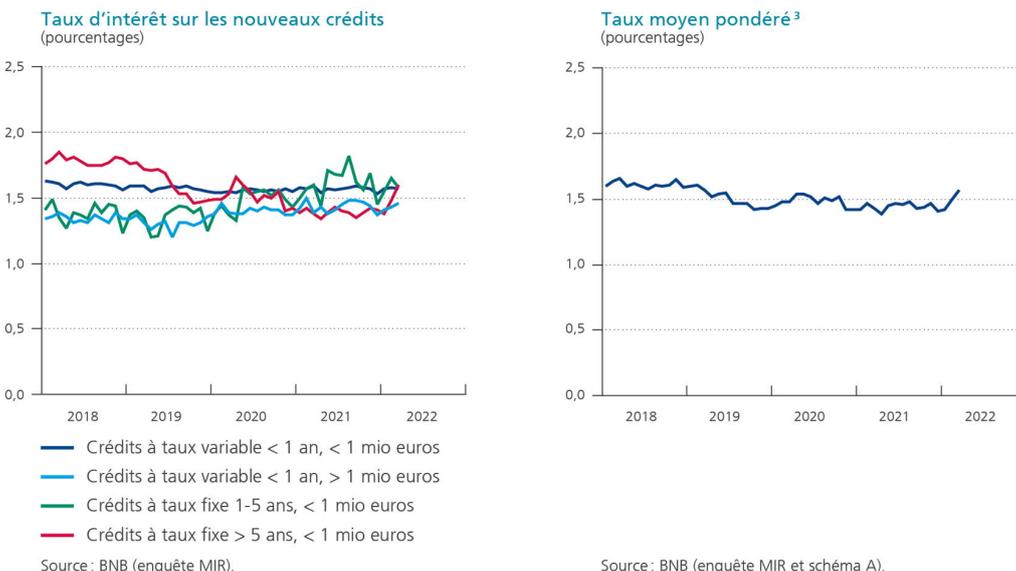
Crédits accordés aux sociétés non financières par les banques résidentes



Mars 2022

L'octroi de crédits aux entreprises est demeuré dynamique en mars, principalement sous l'effet de la prise de crédits à long terme. Le taux de variation à un an d'écart des crédits alloués par les banques résidentes aux sociétés non financières s'est fixé à 4,7 % (contre 4,4 % en février). Le taux de croissance des crédits à court terme s'est redressé à 3,3 % (contre 2,3 % le mois précédent). Celui des prêts à moyen terme (entre un et cinq ans) est pour sa part ressorti à -0,1 % (contre 2,6 %), tandis que celui des crédits à long terme (plus de cinq ans) s'est établi à 6,4 % (contre 5,6 % en février). Sur la base des données désaisonnalisées, le volume des nouveaux crédits octroyés en mars a dépassé de 0,8 milliard d'euros celui des remboursements.

La moyenne des taux d'intérêt sur les nouveaux crédits aux entreprises a continué d'augmenter en mars, s'affichant à 1,57 % (contre 1,50 % en février), notamment en raison de la hausse des tarifs sur les crédits à long terme. Le taux sur les prêts dont la fixation initiale est supérieure à cinq ans a pris 12 points de base, pour ressortir à 1,60 %. Celui sur les prêts à moyen terme (dont la fixation initiale du taux est comprise entre un et cinq ans) s'est établi à 1,58 % (moins 7 points de base). Enfin, le coût des emprunts à court terme d'un montant inférieur à un million d'euros est demeuré quasiment identique à celui du mois précédent, pointant à 1,57 % (moins 1 point de base), tandis que celui sur les prêts d'un montant supérieur à cette somme s'est relevé de 3 points de base, atteignant 1,46 %.



¹ Calculés comme le rapport des flux cumulés nets des douze derniers mois à l'encours des crédits du mois correspondant de l'année précédente. Cette définition inclut les crédits titrisés, mais pas les reclassifications et révisions éventuelles de l'encours.
² Les flux mensuels nets correspondent aux montants des nouveaux prêts octroyés, dont est retranchée la valeur des remboursements.
³ Taux moyen pondéré appliqué par les banques belges aux nouveaux crédits aux entreprises. La pondération est basée sur les encours des différents types de crédits.